Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20261019-20261084-DE

Département de l'Indre — **Délibération du Conseil Municipal**

Commune du Poinçonnet — **Séance du 19 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à 18h30, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le treize octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1er Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie – BARON Bernard – BONESME Elodie – BOSSUT Martine – CAGNATO Frédéric – DARDANT-LORILLOUX Gaëlle – DELALANDE Elisabeth – DESAIX Ludovic – DUPRÉ-SÉGOT Danielle – FORT Jean-Michel – FOUCHET Mathilde – FOURÉ Eric – GORGEON Célia – GRABOWSKI François – MICHAUD Laurent – PALLEAU Bruno – PHILIPPON Emilie – QUESADA Jean-François – RENÉ Adrien – RIPART Christine – THOMAS Vincent – THOONSEN Fanny – TRISTANT Patrick – VARVOU Nathalie – VIRARD Christian – VIGNAU Olivier

Absents avec pouvoirs : AUGER Frédéric (procuration à VIGNAU Olivier) – CHAUVAT Mayline (procuration à DUPRÉ-SÉGOT Danielle) – DUPEYRON Marie-Christine (procuration à VIRARD Christian)

Secrétaire de Séance : VARVOU Nathalie

Présents : 26
Absent : 0
Pouvoirs : 3

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

N°2026-10-84 : URBANISME – DOMAINE PUBLIC : Rétrocession et classement de voies et espaces communs dans le domaine communal : les Allées Joséphine PENCALET/Raymonde VINCENT/ Lieutenant-Colonel BELTRAME suite à l'aménagement de 59 logements sociaux au lieu-dit « La Grande Pièce » par SCALIS.

Rapporteur : M. Bruno PALLEAU, Adjoint aux projets structurants, à la voirie et à l'urbanisme

Cette rétrocession et ce classement des voies, des espaces communs dont les espaces verts et du réseau d'éclairage public, viennent suite à la déclaration attestant l'achèvement et de conformité des travaux, déposée par le bailleur social SCALIS, en mairie le 1er octobre 2021 d'une part ;

A la conformité des réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales qui a été contrôlée et validée par les services de Châteauroux Métropole compétents, le 30 mai 2023, d'autre part ;

Qu'il est à noter que :

- les équipements respectent le règlement communautaire et, notamment, la prise en compte du cahier des charges techniques et que les plans de récolement et les justificatifs de réception de travaux ont été transmis à Châteauroux Métropole ;

- les voies Allée Joséphine PENCALET, Allée Raymonde VINCENT et Allée lieutenant-Colonel BELTRAME, ont fait l'objet d'une dénomination et sont ouvertes à la circulation publique ;

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20261019-20261084-DE

-Dans le cadre de la rétrocession, SCALIS demande la reprise des frais de comptage et de consommation électrique liés à l'éclairage public.



Les équipements sont situés sur les parcelles section AW n°75,80, 82 et 84 respectivement d'une contenance de 1 ha 06 a 64 ca, 0 ha 00 a 13 ca et 0 ha 00 a 68 ca, telles qu'issues du document d'arpentage dressé le 26/05/2023 ci-annexé ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 1411-3,

Vu le règlement de voirie adopté en Conseil municipal le 02 juin 2022,

Vu la demande de rétrocession émise par le bailleur social SCALIS,

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20261019-20261084-DE

Considérant que les aménagements des voies, Allée Joséphine Pencalet, Allée Raymonde Vincent et Allée Lieutenant-Colonel Beltrame sont finalisés,

Considérant que l'état des voies, des espaces communs, de l'éclairage public et des réseaux est conforme aux conditions de rétrocession et qu'il convient donc de les inclure dans le patrimoine communal,

Considérant que les délibérations concernant le classement ou le déclassement dans le domaine public communal sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

Considérant que le classement des Allées susvisées dans le domaine public des voies, ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'incorporation des parcelles section AW n°75, 80, 82 et 84 constituants l'Allée Joséphine Pencalet, l'Allée Raymonde Vincent et l'Allée Lieutenant-Colonel Beltrame ;
- **ACCEPTE** dès à présent de prendre en charge les frais d'éclairage public et d'engager les démarches nécessaires à cette fin, auprès du fournisseur d'énergie.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout acte relatif à cette décision et, notamment, l'acte notarié à venir ;

Le Secrétaire de séance

Nathalie VARVOU

Mairie LE POINCONNET (Indre)

Le Maire,

Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20261019-20261084-DE